



Procès-verbal de la réunion du jeudi 24 Mars 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 Mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 9 mars 2022 et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.

Nombre de membre en exercice : 80. Délégués présents : 63 Pouvoirs : 7

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Buquet K. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Odin M. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Elie C. Frère P. But D. Lemoine K. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés :

R. Décarnelle. R. Devin.

Excuses et pouvoirs :

- B. Nottias excusé, pouvoir à E. Picard.
- J. Découdre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- P. Dupuis excusée, pouvoir à F. Asselin
- T. Martin excusé, pouvoir à P. Dury
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- J. Godin excusée, pouvoir à V. Baguet
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé

Secrétaire de séance : S. Petit.

Le compte rendu de la dernière réunion, est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Budget annexe du SIEOM (C.A et B.P)

Compte administratif 2021 du SIEOM :

M. le président présente le C.A 2021 du budget annexe du SIEOM. Les documents budgétaires ont été adressés à chacun des élus en même temps que la convocation.

Les résultats du compte administratif, conforme au compte des gestion 2021 s'établissent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	4904482,89€	Recettes	2431242,33€
Dépenses	4320419,97€	Dépenses	842856 €
Déficit de l'exercice	- 9801,03 €	Déficit de l'exercice	- 550455,761 €

--	--	--	--

Excédent de clôture 2021 : 1 588 386,33€

résultat cumulé 2021 : 2 172 449,25€

M. Picard laisse la parole à M. Lesueur, doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif du S.I.E.O.M 2021.

Hors de la présence du président, le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver le compte administratif 2021 du SIEOM.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Budget primitif 2022 du SIEOM :

M. Picard présente le budget primitif 2022 du SIEOM qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 4763174€€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 995 201€, les recettes à 1 980 898€.

Les élus n'émettent pas d'observation particulière. Le conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 du S.I.E.O.M, tel qu'il a été présenté.

Budget principal de la C.C.4.R (C.A et B.P.)

Compte administratif 2021 :

M. Picard présente le compte administratif 2021, conforme au compte de gestion, qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	3336399,765€	4987927,82€	370481,20€
Investissement	1366491,64€	1054983,48€	- 311508,16€

- Résultat de clôture 2021 : 594 796,29€.

M. Picard laisse la parole à M. Lesueur, doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal.

Hors de la présence du président, le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver le compte administratif 2021 du budget principal.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Budget primitif 2022 de la CC4R :

M. Picard présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 5 199 390€ et en investissement à 3 943 871€.

Les élus n'émettent pas d'observation particulière. Le conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 de la C.C.4.R, tel qu'il a été présenté.

Budgets annexes des zones d'activités (C.A et B.P)

Compte administratif 2021 Z.A de La Feuillie.

M. Picard présente le compte administratif de la zone d'activités de La Feuillie, conforme au compte de gestion 2021 et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	298 517,97€	298 925,90€	0,40€
Investissement	312 132,10€	399 202,61€	87 070,51€

M. Picard laisse la parole à M. Lesueur doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif 2021 de la Z.A de la Feuillie.

Hors de la présence du président, le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver le compte administratif 2021 de la Z.A de la Feuillie.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Budget primitif 2022 Z.A de La Feuillie :

M. Picard présente le budget primitif 2022 de la zone d'activités de La Feuillie qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 293 925,90€ et en investissement à 543 083,74.

Les élus n'émettent pas d'observation particulière. Le conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 de la Z.A de La Feuillie.

Compte administratif 2021 Z.A de Gaillefontaine

M. Picard présente le compte administratif 2021 de la zone d'activités de Gaillefontaine, conforme au compte de gestion 2021 et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Excédent/déficit
Fonctionnement	0,00 €	52 664,77 €	52 664,77€
Investissement	197126,01€	0,00 €	- 197 126,01€

M. Picard laisse la parole à M. Lesueur, doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif 2021 de la Z.A de Gaillefontaine.

Hors de la présence du président, le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver le compte administratif 2021 de la Z.A de Gaillefontaine.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Budget primitif 2022 Z.A de Gaillefontaine :

M. Picard présente le budget primitif 2022 de la zone d'activités de Gaillefontaine qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 246 938,58 € et en investissement à 391 399,82€.

Les élus n'émettent pas d'observation particulière. Le conseil communautaire à l'unanimité vote le budget primitif 2022 de la Z.A de Gaillefontaine.

Examen et vote des taux des 4 taxes

M. Picard propose aux élus, de ne pas faire évoluer les taux des quatre taxes, et de les reporter tels qu'ils ont été votés en 2021, à savoir :

- T.H (sur les résidences secondaires) : 2,86%
- T.F Bâti : 2,83%
- T.F non Bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Choix des entreprises retenues pour l'entretien des chemins de randonnée.

M. Picard indique qu'une consultation a été lancée sur le site de l'A.D.M 76 du 17 janvier au 18 février 2022 pour l'entretien des chemins de randonnée 2022 de la CC4R pour 3 lots :

- Lot 1 : secteur de Gournay en Bray + entretien site panoramique d'Ernemont la Vilette.
- Lot 2 : secteur de La feuille
- Lot 3 : secteur de Forges les Eaux + entretien site panoramique de La Ferté ST Samson.

Deux entretiens annuels sont prévus au marché, avec un 1^{er} passage en mai et un second en août/septembre.

A la fin du délai réglementaire du dépôt de l'offre sur le site de l'ADM, il s'est avéré qu'il n'y a pas eu de réponse pour tous les lots, par conséquent, les entreprises qui ont déjà effectué ces entretiens par le passé, ont été consultées en direct.

Suite à cette demande de devis :

- 1 offre reçue pour le lot 1 (Espaces verts P. Leleu pour 18 965€)
- 2 offres reçues pour le lot 2 (Espaces verts P. Leleu 17 052€ TTC, et Pinson Paysage 17 725,38€TTC)
- 2 offres reçues pour le lot 3 (Pinson Paysage 25 996,64€ TTC et DOV 1.2.3 Paysage 19 476€ TTC).

Après analyse de ces offres, il est décidé de retenir :

- **Lot 1** : l'entreprise Leleu pour un montant TTC de 18 965€.
- **Lot 2** : l'entreprise Leleu pour un montant de 17 052€ TTC. (Note finale 10).
- **Lot 3** : l'entreprise DOV 1 2 3 Paysage pour un montant de 19 476€ TTC. (Note finale 10).

Montant total annuel pour les 3 secteurs : 55 493€ TTC.

Ce marché pourra être reconduit à l'identique, sur 2023 et 2024.

Mme Devillerval demande si une consultation est prévue pour l'entretien du P.E.M.

M. Picard répond qu'une consultation est en cours auprès de plusieurs entreprises, l'entretien pourra débuter fin avril, début mai.

M. Cosquer pense que les dates d'intervention peuvent varier en fonction de la météo.

M. Canu répond que les entreprises ont l'ordre d'intervenir en fonction des conditions météorologiques et des manifestations touristiques.

M. Dion demande qui est l'entreprise DOV' 1 2 3.

M. Picard répond qu'il s'agit de l'entreprise Dovin Paysage située à La Ferté St Samson.

M. Quesney demande combien de passages sont prévus pour l'entretien du site panoramique d'Ernemont la Vilette.

M. Picard répond qu'un entretien mensuel est prévu d'avril à octobre 2022.

M. Grisel demande que l'entreprise contacte la mairie avant d'intervenir.

M. Canu répond que cette demande est prévue dans le cahier des charges de la consultation et que chaque mairie est prévenue avant l'entretien.

M. Dion pense que la mairie doit être en capacité de vérifier la qualité de la prestation effectuée.

M. Quesney demande si les tarifs seront tenus pour 2023 et 2024 en cas de reconduction.

M. Picard lui répond qu'il a été demandé aux entreprises, dans le cahier des charges, de s'engager sur 3 ans sur ce marché.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération autorisant le président à signer toute convention de formation professionnelle des agents.

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer les conventions de formation payante pour les agents qui en feront la demande, dans le cadre de leur fonction et qui ne peuvent bénéficier des formations gratuites proposées par le CNFPT. La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget général. Cette délibération doit être prise de manière générale, pour ne pas avoir à le faire à chaque nouvelle demande.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour exonérer l'entreprise Colas de pénalités de retard sur le chantier du P.E.M. Gournay-Ferrières (Régularisation).

En 2017-2018, la CC4R a réalisé des travaux pour aménager le pôle d'échange multimodal (P.E.M) aux abords de l'ancienne gare Gournay-Ferrières.

Ce chantier avait pris du retard dès le début des travaux, car la CC4R attendait le retour des conventions d'occupation de terrain signées et la libération des emprises de terrain par la SNCF. De ce fait, la société Colas a démarré et fini les travaux avec du retard. Aucune pénalité de retard n'a été appliquée à cette entreprise, puisqu'elle n'était pas responsable de ces contretemps.

A la demande du trésorier, une délibération doit être prise pour régulariser cette exonération de pénalités de retard.

Mme Legendre demande à quel montant s'élèvent les pénalités.

M. Picard répond que le calcul n'a pas été effectué, puisqu'il est proposé de ne pas demander ces pénalités à l'entreprise.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour arrêter les attributions de subvention 2022.

Les différentes commissions se sont réunies afin d'étudier les dossiers de demande de subvention reçus à la CC4R. Le bureau qui s'est tenu le 24 février et la commission des finances le 3 mars dernier, ont décidé de proposer au conseil communautaire les attributions de subventions suivantes :

	Nom de l'association ou de l'organisme	montant proposé pour 2022
Tourisme	office du tourisme des 4 rivières de Bray	31 000,00 €
	office du tourisme de Forges les Eaux	15 000,00 €
	parc des houx de la Hallotière	2 000,00 €
	Total TOURISME :	48 000,00 €
Enfance	ALSH CARMA	19 000,00 €
	ALSH Forges les Eaux	4 000,00 €
	ALSH Serqueux	6 000,00 €
	ALSH Gaillefontaine	7 200,00 €
	ALSH Gournay	6 000,00 €
	Espaces jeunes Gournay	4 000,00 €
	Place aux jeunes CARMA	4 000,00 €
	CARMA Croisy sur Andelle (2021)	500,00 €
Total ENFANCE :	50 700,00 €	

Culture	Ecole intercommunale de musique du Pays de Bray (Gournay)	39 000,00 €
	Musée de la résistance (Forges les Eaux)	1 000,00 €
	Association au Bout de la Piste (Roncherolles en Bray)	5 000,00 €
	Les Chemins de Traverse (Bosc-Hyons) résidence artistes peinture céramique "leader"	15 000,00 €
	A.B.C.D. Association Bray Culture Détente (Ferrières en Bray)	800,00 €
	Le Rebours (Haussey) - Résidence artistique musique	1 500,00 €
	Lire en Bray (Forges les Eaux)	600,00 €
	Total CULTURE :	62 900,00 €
Sport	A.C.B.E	10 000,00 €
	A.S.C.A (asso sportive canton d'Argueil)	12 000,00 €
	A.S.G. Handball	3 000,00 €
	ASG Football (Gournay)	12 000,00 €
	ASG Natation	3 000,00 €
	Ecole de judo Lemaitre	425,00 €
	Forges Dojo 76	400,00 €
	Forges vélo's 76	1 275,00 €
	La Feuillie Cycliste	3 500,00 €
	La Sentinelle	1 840,00 €
	US Forges Handball	2 000,00 €
	Total SPORT :	49 440,00 €
Sport événementiel	BOIS ET VALLÉES	2 000,00 €
	Total SPORT EVENEMENTIEL :	2 000,00 €
Action Sociale	Mission locale du Talou	14 180,00 €
	Association cantonale de solidarité aux personnes âgées	4 500,00 €
	CLIC du Pays de Bray	8 696,00 €
	Alcool Addict 76	600,00 €
	Aide au secours et à la personne	3 900,00 €
	CARMA Espace de vie sociale	7 000,00 €
	Total ACTION SOCIALE :	38 876,00 €
Evénementiel	Comité agricole Départemental	6 000,00 €
	Association Forgionne de sport équestre (AFSE)	10 000,00 €
	Passion tracteur Collection (Week end d'antan)	10 000,00 €
	Association du domaine de Merval	7 000,00 €
	Union de victimes de Lubrizol	500,00 €
	Sté de courses Hippiques de Mauquenchy	17 000,00 €
	Tour de Normandie	10 000,00 €
	Total EVENEMENTIEL :	60 500,00 €
Total général ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2022 :		312 416,00 €

M. Picard demande à la presse de ne pas publier les chiffres trop tôt, afin d'avoir le temps suffisant pour notifier les attributions aux associations.

M. Legay demande si d'autres attribution interviendront dans le courant de l'année 2022.

M. Picard lui répond que les demandes reçues plus tard seront examinées lors d'un prochain conseil, et une subvention pourra être attribuée dans la mesure où l'enveloppe globale prévue ne sera pas consommée entièrement.

Mme Buquet demande le montant attribué en 2021 aux différentes associations.

M. Picard répond que le tableau des subventions 2021 est disponible sur le site de la CC4R dans les délibérations du 25 mars 2021, et également sur les documents transmis pour la réunion de mars 2021.

Mme Legendre demande des renseignements complémentaires sur des demandes sur la culture (au bout de la piste, le rebours et les chemins de traverse).

M. Picard répond que ce sont des nouvelles demandes qui concernent des résidences artistiques, les céramistes avec un projet de développement, ceci afin d'engager la mobilisation des fonds européens.

Le conseil communautaire délibère à la majorité moins une abstention de Mme Legendre (pour la subvention du Tour de Normandie et le Forges Dojo 76).

Demande de subvention pour la mise en place de l'outil City Desk

M. le président expose que le maintien ou l'implantation d'activités commerciales et artisanales dans les centres-villes est un axe important des programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain.

La définition d'une stratégie et d'actions en faveur de la revitalisation commerciale et artisanale nécessite de disposer d'une connaissance fine du tissu commercial et artisanal local (localisation des activités, locaux vacants, loyers, etc.). Coconstruits avec les collectivités dans le cadre d'un partenariat, les observatoires développés par les chambres consulaires constituent des outils appropriés.

La préfecture de la région Normandie lance un dispositif destiné à soutenir l'acquisition de l'outil numérique développé par les CCI de Normandie pour le pilotage et l'aide à l'implantation du commerce en centre-ville.

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux collectivités normandes engagées dans les programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain de :

- Disposer de données fines et objectives pour l'élaboration du diagnostic et de la stratégie ;
- Partager la connaissance entre les collectivités, les commerçants, les artisans, les unions commerciales, le réseau consulaire et les autres acteurs du centre-ville ;
- Mesurer l'efficacité des actions engagées et anticiper les évolutions futures (prévision des départs à la retraite des commerçants et artisans, projets de cession, identification des locaux vacants, alerte sur l'état des façades, etc.).

L'objectif principal de ce projet est de doter la Communauté de Communes des 4 rivières d'un outil numérique de pilotage de stratégie commerciale et artisanale proposé par la C.C.I en partenariat avec la CMA qui recensera l'ensemble des locaux commerciaux avec vitrines pour les communes suivantes : Gournay-en-Bray, Forges-les-Eaux, Ferrières-en-Bray, Serqueux, La Feuille, Gaillefontaine et Argueil.

La mise en place de cet outil sera déployée à partir du mois de juillet 2022. L'outil, quant à lui, devrait être livré entre décembre 2022 et janvier 2023.

Afin de mettre ce dispositif en œuvre, la Communauté de communes des 4 rivières souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du FNADT.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses :

Le montant de l'offre reçue par la CCI pour réaliser le projet s'élève à 35 739,50€ HT et se décompose ainsi :

- Un socle de base de l'outil City Desk comprenant les charges fixes liées à l'application (hébergement, licence, tableau de bord, etc) = 8 000,00 € HT
- Un socle de base de l'outil City Desk comprenant les charges variables (collecte et intégration des données recensées par la CCI en 2022 et 2017 avec état des lieux 2022 et évolution de l'offre 2017-

2022, réalisation de fiches commerces clés pour les 7 communes concernées + 2 pour les centres-villes PVD) et les frais de personnel) = 18 589,50 € HT

- Un socle optionnel d'enquête auprès des commerçants comprenant les charges variables (nombre de commerçants enquêtés par la Cci et la CMA et intégration dans la plateforme) = 9 150,00 € HT.

Recettes :

Les participations des différents partenaires sont les suivantes :

- Prise en charge par la CCI à 28% = 9 902,40 € HT
- Prise en charge par le FNADT à 58% = 20 000,00 € HT (maximum)
- Reste à charge pour la CC4R à 14% = 5 837,10 € HT

Le montant de l'aide FNADT permet à la CC4R de bénéficier d'une participation de 80 % maximum des dépenses éligibles du projet, dans la limite de 20 000 € par bénéficiaire.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération pour la mise en place de l'outil City Desk
- Autorise le président à établir les demandes de subventions auprès des différents financeurs
- Valide les modalités de financement
- S'engage à mandater la partie non financée, restante à la charge de la collectivité
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette opération.

Informations et questions diverses

Visite du bâtiment communautaire et espace de formations et de co working :

M. Picard informe les élus qu'une visite du bâtiment aura lieu le mardi 29 Mars à 14h30, le rendez-vous est donné sur place directement. Les élus qui le souhaitent ou qui n'ont pas encore fait cette visite sont les bienvenus.

Dossier Ukraine :

M. Picard indique qu'une réunion s'est tenue dernièrement en Préfecture pour l'accueil de réfugiés Ukrainien. Il rappelle que les élus ont été destinataires des circulaires et directives de la préfecture en mairie.

Il indique qu'il convient de respecter au maximum ces directives et de privilégier les réseaux identifiés par l'état pour venir en aide au peuple ukrainien.

Les initiatives individuelles et isolées ne sont pas à encourager car elles génèrent ensuite des difficultés (hébergement, prises en charge etc...)

Pour l'instant, environ 3000 ukrainiens sont attendus en Seine-Maritime dans les semaines à venir. Tous les départements se sont vus répartir un nombre de réfugiés en fonction de leur densité.

La priorité est de faire les démarches auprès de la préfecture de Rouen pour réaliser l'autorisation provisoire de séjour « protection temporaire » valable 3 mois, renouvelable jusqu'à 3 ans.

Elle donne un droit au séjour et permet :

- L'ouverture par l'OFII du bénéfice de l'allocation pour demandeurs d'asile, matérialisée par la remise d'une carte de paiement par famille (qui permet le paiement mais pas le retrait d'argent aux D.A.B).

Les montants alloués varient en fonction de la composition familiale. La carte n'est pas active immédiatement (entre 30 et 45 jours à compter de sa remise) ;

- L'accès aux soins médicaux : affiliation à la protection universelle maladie et ouverture d'un droit d'un an à la complémentaire santé solidaire ;
- accès au logement : éligibilité à l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) ;
- accès au travail : L'APS ouvre la possibilité pour un employeur de solliciter une autorisation de travail auprès de la plate-forme de la main d'œuvre étrangère.

Hébergements :

Les bailleurs sociaux, les hôtels, résidences de vacances, campings sont des lieux d'hébergement privilégiés

Si des gens souhaitent accueillir, il faut :

- a. S'inscrire sur le site de la pref (lien envoyé dans circulaire du 18/03)
- b. Disposer d'un logement « indépendant » style maison annexe, gîte disponible à minima pour 3 mois

Pour l'instant, aucune prise en charge n'est prévue pour fluides, nourritures etc... c'est uniquement du volontariat.

Scolarité :

- Faire les inscriptions en mairie ou auprès du directeur d'établissement.
- L'enfant est affecté dans une classe en fonction de son âge
- Le DASEN envoie ensuite un évaluateur

Mme Lesueur indique que l'état demande en priorité la scolarisation des enfants dans les établissements scolaires, où il faudra gérer la barrière de la langue.

Prochain conseil :

M. Picard informe les élus que le prochain conseil se déroulera le jeudi 28 Avril à 18h30 à la salle des fêtes d'Haussez.

Informations et Questions diverses des élus :

Mme Elie indique aux élus que le poste de la direction de la crèche de Forges est pourvu et que l'agent a débuté ses fonctions le 15 mars dernier. Mme Courtois reste en binôme pour le moment avec cet agent pour sa formation et elle occupera ensuite progressivement le poste de chargé de mission pour l'étude de la compétence Enfance.

M. Picard laisse la parole à M. Gaillon qui, suite à une sollicitation de S.M.N (Seine Maritime Numérique), a élaboré un questionnaire permettant de référencer rapidement les lieux où la couverture mobile et/ou internet est inexistante. Le sondage sera anonyme. M. Gaillon ajoute qu'un formulaire est à disposition des élus à la sortie de la salle, comportant un QR code qui permettra à tous de laisser une observation. Il sera également mis en ligne sur le site Internet de la CC4R et sur ses réseaux sociaux.

A ce sujet, Mme Deschamps indique qu'elle a reçu un appel du Département et qu'une personne fera une visite en mairie pour répertorier les soucis liés aux travaux d'aménagement de la fibre optique.

M. Cosquer informe M. Picard qu'il a reçu une infirmière qui dit ne pas pouvoir s'installer dans la future maison médicale ainsi qu'une orthophoniste et se demande ce qu'il doit répondre à ces personnes.

M. Picard répond que le projet débute et qu'il correspondra aux différentes professions médicales que les médecins voudront bien partager entre eux. Pour information, le projet est porté par des jeunes médecins. Il s'avère qu'au fil du temps, certaines demandes apparaissent. Le 30 mars, sera réuni l'ensemble des acteurs à Gournay en Bray. M. Picard indique que les locaux sont limités en termes de place. Sur ce projet, il s'agit d'aménager des cabinets médicaux et para médicaux et n'a pas vocation à recevoir tous les professionnels de santé au même endroit. M. Picard pense que les maisons médicales existantes doivent travailler en coopération. En ce qui concerne la demande de l'orthophoniste, une proposition lui a été faite pour qu'elle intègre le cabinet médical de La Feuillie, mais cela ne lui convenait pas. Elle va s'installer à la consultation de renfort à l'hôpital local à Gournay en Bray.

M. Quesney demande si le parking en bas de l'aire panoramique d'Ernemont-la-Villette pourrait être réfectionné.

M. Picard répond que ce parking est géré et entretenu par le Département. Un courrier pourra être adressé par la Mairie d'Ernemont-La-Villette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

